



MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA

MANDARA MOUNTAINS DEVELOPMENT AUTHORITY

B.P. : 246 – ☎ : 222-293-047 – MAROUA - E-mail : midimaen@yahoo.fr Site Web : <http://www.midima.cm>

ADDITIF N°01

A L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°11/DC/MIDIMA/CIPM-AG/2026 DU 02/09/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08) MOTOS TOUT-TERRAIN À LA MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA (MIDIMA) À MAROUA, DEPARTEMENT DU DIAMARÉ, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Le Directeur Général de la Mission de Développement Intégré des Monts Mandara (MIDIMA), Maître d'Ouvrage, communique :

Les dispositions de la Demande de Cotation suscitée sont modifiées au niveau des points 10 et 11 ainsi qu'il suit :

1. Objet de l'additif à l'Avis de Demande de Cotation N°11/DC/MIDIMA/CIPM-AG/2026

Le présent additif a pour objet la modification des points 10 et 11, dudit avis de Demande de Cotation

Au lieu de :

10. Remise des Cotations

Chaque cotation, rédigée en Français, conformes aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **29 SEPT 2026** à **10 heures**, heure locale. Une copie de sauvegarde de la Cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° **11** /DC/MIDIMA/CIPM-AG/2026 DU **02 SEPT 2026**

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08) MOTOS TOUT-TERRAIN A LA MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA (MIDIMA) A MAROUA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : Budget Opérationnel de la MIDIMA, Exercice 2026,

Imputation budgétaire : 222000

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N.B. : Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant la Cotation du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 MO** pour la Cotation Administrative ;
- **15 MO** pour la Cotation Technique ;
- **5 MO** pour la Cotation Financière

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format **PDF** pour les documents textuels ;
- **JPEG** pour les images.

NB : Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en un (01) temps, et aura lieu le **29 SEPT 2026** à **12** heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la MIDIMA dans la salle de réunions de la MIDIMA à Maroua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Lire :

10. Remise des Cotations

Chaque cotation, rédigée en Français, conformes aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **05 OCT 2026** à **11** heures, heure locale. Une copie de sauvegarde de la Cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° **11** /DC/MIDIMA/CIPM-AG/2026 DU **02 SEPT 2026**

EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08) MOTOS TOUT-TERRAIN A LA MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA (MIDIMA) A MAROUA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : Budget Opérationnel de la MIDIMA, Exercice 2026,

Imputation budgétaire : 222000

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

N.B. : Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant la Cotation du soumissionnaire sont les suivantes :

- **5 MO** pour la Cotation Administrative ;
- **15 MO** pour la Cotation Technique ;
- **5 MO** pour la Cotation Financière

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format **PDF** pour les documents textuels ;
- **JPEG** pour les images.

NB : Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en un (01) temps, et aura lieu le **05 OCT 2026** à **12** heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la MIDIMA dans la salle de réunions de la MIDIMA à Maroua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

2. Les dispositions de l'avis de demande de cotation N°11/DC/MIDIMA/CIPM-AG/2026 non modifiées par le présent additif demeurent inchangées.

Maroua, le **25 SEPT 2026**

AMPLIATIONS :

- DR/MINMAP/SMI/EN ;
- ARMP ;
- DR/MINEPAT/EN

Le Directeur Général de la MIDIMA

(Maitre d'Ouvrage)



Bakari Robert
Administrateur Civil Principal